



CIRCULAIRE N° 2 4 2 0 /MEFB/DGD/du..... 24 AOUT 2026

**Objet : Mise en production de la Plateforme de
Gestion des Saisies Douanières (PGS)**

Dans le cadre de la modernisation des procédures douanières et de la transformation numérique des services, la Direction Générale des Douanes a engagé la mise en place de la **Plateforme de Gestion des Saisies (PGS)**.

Cette plateforme a pour finalité de dématérialiser la déclaration des saisies, de fiabiliser les données statistiques, d'assurer la traçabilité du circuit de validation et de faciliter la consolidation ainsi que l'exploitation des données.

A cet effet, je porte à la connaissance de l'ensemble des services concernés la mise en service de la **Plateforme de Gestion des Saisies (PGS)** à partir du **vendredi 28 août 2026**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me sera signalées d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- Chambre de Cœ & d'Industrie CI
- Chambre de Cœ & d'Industrie Européenne CI
- Chambre de Cœ & d'Industrie Française CI
- Chambre de Cœ & d'Industrie Britannique
- Chambre de Cœ & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- SICTA
- CI LOGISTICS
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



LE DIRECTEUR GENERAL

Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National